

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 23  
Votants 27  
Quorum 14

## L'an deux mille vingt trois

Le : 20 novembre

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND. Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Sébastien OLIVIER, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD,

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Cyril RONZE à Christian SOULIER, Charlélie ARNAUD à Véronique GENEVRIER, Sébastien OLIVIER à Pierre MARCOUX.

SECRETAIRE : Cyrille GENEVRIER.

Délibération n°2023\_11\_06

**OBJET : BUDGET COMMUNAL 2023 : DECISION MODIFICATIVE N°02.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1, L.2311-2 et L.1612-11 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 avril 2023 portant sur l'adoption du budget primitif 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2023 portant sur l'approbation de la décision modificative n°01,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget primitif,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (23 voix pour, 4 abstentions):**

**- approuve la décision modificative n°01 au budget primitif 2023,**

Section de fonctionnement :

Imputation	Dépense en €	Recette en €
Chapitre 011 – Charges à caractère général 6156 – Maintenance	+ 531	
Chapitre 012 – Charges de personnel 64111 – Rémunération principale	+ 61 000	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 6512 – Droits d'utilisation	+ 3 477	
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles 673 – Titres annulés	+ 8 521	
Chapitre 013 – Impôts et taxes 6419 – Remboursement sur rémunération du personnel		+ 61 000
Chapitre 73 – Dotations et participations 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		+ 10 701
Chapitre 75 – Dotations et participations 7588 – Autres produits de gestion courante		+ 1 300
Chapitre 77 – Dotations et participations 7788 – Produits exceptionnels divers		+ 528

Section d'investissement :

Imputation	Dépense en €	Recette en €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 2031 – Frais d'études	+ 2 252	
Chapitre 204 – Immobilisations incorporelles 2041511 – Biens mobiliers, matériel et études	+ 542	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 2138 – Autres constructions	+ 972	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 21571 – Matériel roulant	+ 864	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	+ 1 465	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles 2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 1000	
Chapitre 13 – Subventions d'investissement 1332 – Amendes de police		+ 7 095

**- charge Madame le Maire ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 21 novembre 2023

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Christian SOULIER



Le Secrétaire de séance,  
Cyrille GENEVRIER




Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :